

FLOCERT Rapport de Clôture

AO-51127

FLOID: 37359
Nom de l'opérateur: Coopérative Agricole Benguema de Duekoue (COOP-CA CABEND)
Auditeur: Diao Lamine Bara
Co-auditeur:

Producteur - SPO - premier degré SCORE					Audit de renouvellement
Numéro	Critère de conformité	Type de critère	Non conformité identifiée durant l'audit	Mesures correctives suggérées par l'organisation / société pendant la réunion de clôture	Preuves matérielles proposées par l'auditrice/l'auditeur
1.1.0.03 NSF Checklist SPO	Vous avez désigné par écrit une personne ressource officielle pour FLOCERT.	Core	La personne ressource officielle n'est pas membre de la société coopérative ; elle est salariée.		
1.1.0.04 NSF Checklist SPO	Vous garanteez que la personne ressource tient FLOCERT informé de la mise à jour des coordonnées et toute information importante telles que les changements dans la structure juridique, les statuts, les organisations affiliées, le nombre de travailleurs/membres, les entités supplémentaires, les coordonnées dont l'adresse e-mail (notamment celle de la personne de contact pour les rapports Fairtrade) et les nouveaux produits à vendre selon Fairtrade.	Core	Les Statuts et le Règlement Intérieur ont été modifiés et la liste des membres a changé pour passer à 1020 membres sans que FLOCERT en soit informée.		

FLOCERT Rapport de Clôture
AO-51127

1.1.0.05 NSF Checklist SPO	La moyenne des critères de développement est égale ou supérieur à 3.0.	Core	La moyenne des critères de développement est égale à 2,6 donc inférieure à 3.	Les scores ciblés pour améliorer la moyenne du score doivent être saisis dans les critères de développement correspondants.	
1.1.0.06 NSF Checklist SPO	Toutes les non-conformités décelées dans l'audit précédent ont été corrigées.	Major	Parmi les non-conformités constatées lors de cet audit, il y'en a six (6 aux points 3.1.0.02 ; 3.2.2.30 ; 4.1.0.27 ; 4.2.0.08 ; 4.2.0.09 et 4.2.0.28) qui avaient été décelées lors du précédent audit.		
1.1.0.16 NSF Checklist SPO	(Applicable conformément aux délais suivants : cacao depuis T3 2017; banane, sucre de canne, café et thé depuis T1 2018; tous les autres produits depuis le T4 2018) Vous remplissez les responsabilités suivantes dans l'outil de garantie Fairtrace : 1) Vous vérifiez vos transactions de ventes Fairtrade rapportées par vos clients (échéance : 30 jours calendaires après que la transaction a été rapportée). 2) Vous garantissez que toutes les transactions sont correctes.	Core	Il n'est pas démontré l'accès à Fairtrace pour vérifier les transactions de ventes Fairtrade : il y a un problème d'accès Internet.		

FLOCERT Rapport de Clôture

AO-51127

3.1.0.02 NSF Checklist SPO	Vous et vos membres avez identifié et consigné les risques généraux de non-conformité aux standards de production.	Core	L'identification des risques disponible ne couvre pas toutes les exigences des standards de production Fairtrade.		
3.1.0.07 NSF Checklist SPO	(1 Janvier 2019) Vous mettez en œuvre un système qui vous permet de gérer la conformité vis-à-vis des critères Fairtrade pour tous les producteurs de cacao de l'organisation, qui comprend: <input type="checkbox"/> Une structure de gestion documentée <input type="checkbox"/> Une seule personne responsable du SGI <input type="checkbox"/> Une réglementation interne permettant d'assurer la conformité <input type="checkbox"/> Des inspecteurs internes identifiés <input type="checkbox"/> La formation de la personne responsable et de l'inspecteur interne <input type="checkbox"/> Des inspections et des rapports annuels ainsi que les commentaires des membres <input type="checkbox"/> L'utilisation de sanctions internes <input type="checkbox"/> Une liste des membres régulièrement mise à jour <input type="checkbox"/> L'utilisation de l'évaluation des risques afin de traiter les risques et les menaces à l'intégrité du SGI	Core	Le Système de Gestion Interne (SGI) mis en oeuvre n'intègre pas : 1) l'utilisation de sanctions internes et 2) l'utilisation de l'évaluation des risques afin de traiter les risques et les menaces à l'intégrité du SGI.		

FLOCERT Rapport de Clôture

AO-51127

<p>3.2.2.09 NSF Checklist SPO</p>	<p>Vous et les membres de votre organisation n'appliquez pas de pesticides ni autres produits chimiques dangereux à moins de 10 mètres de toute activité humaine (habitations, cantines, bureaux, entrepôts ou autres endroits de ce type avec des personnes présentes). Une zone tampon d'au moins 10 mètres doit être respectée à moins qu'une barrière ne réduise de manière effective la portée des pesticides. Il est également possible d'appliquer des intervalles de rentrée appropriés afin que les personnes ne soient affectées par les retombées de pesticides.</p>	<p>Core</p>	<p>Il n'est pas démontré que des zones tampons bien délimitées sont en place et sont respectées lors des traitements phytosanitaires des cacaoyers des membres.</p>		
---	---	-------------	---	--	--

FLOCERT Rapport de Clôture

3.2.2.30 NSF Checklist SPO	(Applicable dès le 01/01/2018). La société utilise des matériaux figurant sur la Liste orange sur des cultures Fairtrade uniquement aux conditions suivantes: a) Vous remplissez les conditions spécifiques d'utilisation notifiées dans la Partie 2 de la LMD. b) Les matériaux sont uniquement utilisés i) en vue d'éviter le développement de la résistance des parasites aux pesticides, ii) en rotation avec des pesticides moins dangereux, iii) dans le cadre d'une gestion intégrée des nuisibles (GIN) qui inclut des mesures de contrôles non-chimiques c) La société a développé et mis en oeuvre un plan pour réduire/supprimer progressivement l'utilisation des matériaux. Ce plan comprend des informations sur - le type de matériaux (appellation technique/ingrédient actif (i.a), formulation (% de i.a.), nom commercial), - la quantité utilisée (concentration en spray (i.a./ha ou en % ou ppm etc...) et total consommé i.a./ha/année), - les actions entreprises pour réduire/supprimer progressivement les matériaux y compris des détails sur	Core	Des matières actives telles Deltaméthrine et Mancozèbe figurant sur la Liste Orange sont utilisées sur la culture du cacao Fairtrade. Mais il y a pas de plan (en place et suffisamment documenté) de réduction de l'utilisation de ces produits de la liste orange.		
-------------------------------------	--	------	--	--	--



FLOCERT Rapport de Clôture

	d'autres contrôles non-chimiques qui font partie de la stratégie de GIN.				
3.2.2.34 NSF Checklist SPO	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) Vous et les membres de votre organisation devez rincer trois fois et perforer les conteneurs de pesticides vides de manière adéquate. Tout équipement qui a été en contact avec des substances dangereuses doit être nettoyé et stocké de façon à minimiser les risques.	Core	Les emballages vides en stock au niveau de la Section de Georgeskro ne sont pas perforés.		
3.2.3.10 NSF Checklist SPO	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) Vous avez identifié les terres exposées au risque d'érosion et celles déjà érodées dans les champs où vos membres ensemencent des cultures Fairtrade.	Core	Au moins une plantation sur les 10 visitées présente des risques avérés d'érosion mais il y a pas une identification des terres exposées au risque d'érosion entreprise par la société coopérative.		



FLOCERT Rapport de Clôture

<p>4.1.0.27 NSF Checklist SPO</p>	<p>(Cacao) Au minimum une fois par an, et au plus tard un mois après l'Assemblée Générale, un rapport complet sur l'utilisation de la prime Fairtrade pour tous les projets est envoyé à Fairtrade International. Toutes les informations est envoyées à cocoa@fairtrade.net.</p>	<p>Core</p>	<p>Il n'est pas prouvé qu'un rapport complet, sur l'utilisation de la prime Fairtrade, est envoyé à Fairtrade International au minimum une fois par an, et au plus tard un mois après chaque Assemblée Générale (AG) durant la période auditée.</p>		
<p>4.1.0.33 NSF Checklist SPO</p>	<p>(Applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Vous rappez au moins une fois par année l'utilisation de la Prime Fairtrade. Vous envoyez votre rapport sur l'utilisation de la Prime depuis l'année précédente, trois mois après l'Assemblée Générale. Vous envoyez ces informations à Fairtrade International /votre Réseau de Producteurs respectif.</p>	<p>Core</p>	<p>Il n'est pas démontré qu'un rapport complet, sur l'utilisation de la prime Fairtrade, est envoyé à Fairtrade International ou Fairtrade Africa, depuis l'année précédente, trois mois après l'Assemblée Générale.</p>		

FLOCERT Rapport de Clôture

AO-51127

4.2.0.08 NSF Checklist SPO	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Vous avez une liste des membres en place qui inclut au moins l'information suivante - nom, coordonnées - genre - date de naissance - date d'inscription auprès de la SPO - lieu et taille de l'exploitation - membres qui sont aussi membres de toute autre organisation certifiée Fairtrade - quantité de la production - quantité vendue aux organisations - nombre de travailleurs (permanents/temporaires) indiquant l'emploi au-dessus ou en dessous de 30 heures par semaine.	Core	La liste des membres en place ne mentionne pas les membres qui sont aussi membres de toute autre organisation certifiée Fairtrade.		
-------------------------------------	---	------	--	--	--

FLOCERT Rapport de Clôture

4.2.0.09 NSF Checklist SPO	Vous suivez vos propres règles et règlements (constitution, lois et politiques internes, incluant les processus d'élection de membre et durée limite du conseil d'administration) et un système de délégation (si applicable).	Core	Le quorum n'était pas atteint lors de deux AG de la période auditée. La vérification des listes de présence montre : 1) AG du 25/01/2020 il y avait 107 membres sur 1020 et 2) AG du 12/06/2020 il y avait 304 membres sur 1020. Tandis que l'article 23 des statuts stipule que le quorum est constitué par la moitié des membres sur une première convocation.		
4.2.0.28 NSF Checklist SPO	(1 Janvier 2018) Vos registres sur les membres comprennent: l'actualisation des informations sur les programmes de formation suivis, les inspections en relation avec Fairtrade effectuées sur l'exploitation agricole et leurs résultats, ainsi que les ventes de cacao concernant la saison précédente, et l'estimation de la production du membre.	Core	La liste des membres ne comprend pas les informations sur les formations suivies.		

FLOCERT Rapport de Clôture

<p>4.2.0.31 NSF Checklist SPO</p>	<p>(1er janvier 2018) (Cacao) Vous débâtez avec vos membres pour savoir si des partenariats avec des négociants offrant un partenariat à long terme basé sur des engagements mutuels serait dans l'intérêt de votre organisation et de vos membres, et vous informez votre partenaire d'affaires de votre décision.</p>	<p>Core</p>	<p>Aucun débat n'a eu lieu sur le partenariat à long terme.</p>		
---	---	-------------	---	--	--

Moyenne obtenue durant l'audit pour les critères de développement 2.6

Aucune non-conformité n'a été identifiée durant l'audit.

1. INTERVIEWS

	No.	Commentaire	N/A
Interviews durant l'audit	13	CA, Travailleurs, Section, Plantations	
Nombre de membres interrogés	44		
Nombre de Travailleurs interrogés	8	Directrice, Directeur Adjoint, Personne Contact, Manager, Comptable, 3 TP	

2. SITES VISITÉS

Nom	FLOID (si applicable)	Commentaire	Type de site(s)						
			Siège/ Siège administratif	Production/ Site de transformation/ Fabrication	Entrepôt	Sous-traitant	Affilié	Projet de la prime	Autre
Dukhoni Siège & Manjiri Section Gerdokko		Manjiri phytob Forest	X	X	X			X	



FLOCERT
assuming fairness

FLOCERT Rapport de Clôture

AO-51127

Périod de l'audit: De 25 nov. 2019
à 05 juil. 2021

Début de l'audit: Date 05 juil. 2021
Temps 9:00

Fin de l'audit: Date 08 juil. 2021
Temps 18:00

Je confirme que tous les documents et les chiffres présentés au cours de l'audit sont alignés sur la situation réelle et que tout changement appc à cette situation sera immédiatement communiqué à FLOCERT.

Je confirme avoir reçu la liste des non conformités identifiées au cours de l'audit. J'accepte qu'au cours de l'évaluation, FLOCERT est susceptible d'ajouter, de changer ou de supprimer des non conformités. FLOCERT enverra la liste définitive de non conformités après l'audit.

oui non Par la présente, je propose de mon plein gré des mesures correctives. Les mesures correctives suggérées peuvent être refusées par FLOCERT si elles ne sont pas appropriées à la résolution des non conformités. J'ai également conscience que les preuves objectives de ce rapport final, le cas échéant, sont des suggestions de l'auditeur et peuvent être changées par FLOCERT au cours du processus d'évaluation.

Yann

COOP. CA. C.A. DEN. D
Société Coopérative Agricole
Benguema de Duékoué BP: 08
RC: CI-CUI-2014-CO-32 / SC:080331
Tel: 07 51 58 74 - 55 02 55 22
I.e.P.C.A.

Duékoué le 08/07/21

Lieu et date, signature du représentant de l'organisation

[Signature]

Duékoué le 08/07/21

Lieu et date, signature de l'auditeur





FAIRTRADE

Certificat Fairtrade

Coopérative Agricole Benguema de Duekoue (COOP-CA CABEND)

FLO ID 37359

est en conformité avec les standards Fairtrade et avec les critères de certification FLOCERT pour l'étendue ci-après:

Produit	Cacao Pour les détails du type de produit exact voir annexe 2.
Champ	Les annexes font partie de ce certificat: Annexe 1: Liste des standards Fairtrade et des critères de certification FLOCERT Annexe 2: Champ de produits
Valide jusqu'au	10 mai 2026
Adresse	BP 08 Duekoue, Duekoue, Côte d'Ivoire

10 mai 2022

Date d'émission

Katharina Wagner
Directrice Générale





FAIRTRADE

Certificat Fairtrade

Coopérative Agricole Benguema de Duekoue (COOP-CA CABEND)

FLO ID 37359

Annexe 2: Champ de produits

L'organisation Coopérative Agricole Benguema de Duekoue (COOP-CA CABEND) FLO ID 37359 est certifiée pour les produits suivants:

Producer - SPO - 1st grade SCORE

Date de certification	Fonction	Catégorie de produit	Type de produit
10 mai 2022	Producteur	Cacao	Cacao

